



La lettre du SE-Unsa du Bas-Rhin ➤ 4 septembre 2015

L'actu 67 bleue l'actu nationale rouge

Non-remplacement des enseignants absents : ça suffit !

Des consignes sont relancées par l'intersyndicale du Bas-Rhin. Notre IA-Dasen en a été informée lors de la CAPD du 2 septembre. Lire la [déclaration](#) de l'intersyndicale.

*Il ne s'agit en aucun cas de mettre les familles dans l'embarras, mais bien de **sensibiliser les parents** à cette situation qui perdure dans notre département. Il s'agit surtout de **mettre l'Administration face à ses responsabilités** puisqu'il manque toujours dans le Bas-Rhin plus d'une cinquantaine de postes de remplaçants pour égaler la moyenne nationale.*

Les consignes, en bref :

En cas d'absence non remplacée, vous pourrez demander aux familles de garder leur enfant :

- dès le 2^{ème} jour du congé si ce congé n'était pas prévu ;
- dès le 1^{er} jour de l'absence si l'administration en a été informée au préalable.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout besoin d'éclairage ou de conseil.

Détails et modèles de lettre aux parents : [ICI](#)

Evaluation CE2 : pas de panique !

Comme cela avait été annoncé, **une banque d'outils pour évaluer les élèves en début de CE2** en français et en mathématiques vient d'être publiée sur [Eduscol](#).

400 fiches d'évaluation sont disponibles ainsi que 3 exemples de livrets suivant 3 niveaux différents.

L'utilisation des livrets n'a pas de caractère obligatoire et ces évaluations ne feront pas l'objet de remontées nationales.

Il est pourtant regrettable que ces documents soient publiés si tardivement à la rentrée, une anticipation aurait permis aux collègues de s'approprier ces nouveaux outils sereinement !

[En savoir plus](#)

Le saviez-vous ? Des formations nationales existent !

Des Modules de Formation d'Initiative Nationale (MIN) sont organisés au niveau national. Ces formations concernent notamment **les troubles du développement, du comportement, des apprentissages...** La circulaire est consultable [ICI](#)

La diffusion de cette information est pour le moins confidentielle... Les enseignants du 1^{er} degré font pourtant bien partie du public désigné. Attention aux modalités d'inscription : c'est **urgent** !

[En savoir plus](#)

Carte scolaire/mouvement :

Les ouvertures de rentrée sont [ICI](#).

Le compte-rendu de la CAPD de rentrée est [ICI](#).

Nos obligations réglementaires de service (ORS) :

Pour un adjoint, le temps de service est de 24 heures d'enseignement par semaine, plus 108 heures annuelles. Les 108 heures sont à effectuer au prorata de la quotité de travail. Les ORS sont [ICI](#)

108 heures	50%	75%	80%
> 60 h d'APC soit 36 h + 24 h d'organisation	18h	27h	28h45
> 24h consacrées aux travaux en équipe pédagogique, conseils, aux relations avec les parents, à l'élaboration et au suivi des PPS des élèves en situation de handicap, à l'élaboration d'actions visant à améliorer la continuité pédagogique entre cycles et la liaison avec le collège ;	24h	36h	38h30
> 6 h pour les conseils d'école	3h	4h30	5h
> 18 h d'animation pédagogique et de formation dont 9 h sous la forme de sessions à distance sur supports numériques	9h	14h	15h

Direction d'école : de nouvelles décharges aux modalités peu satisfaisantes

A cette rentrée se mettent en place 2 nouvelles quotités de décharge :

- 1/3 de décharge pour les écoles à 9 classes (pour les 8 classes ce sera à la rentrée 2016).
- les écoles à 3 classes bénéficient de 10 jours de décharge.

L'administration locale a fait le choix d'attribuer ces dernières en un seul bloc, dès la rentrée, afin d'utiliser le surnombre effectif à la rentrée. Ce choix ne satisfait pas grand monde. Les directeurs ont un besoin d'une décharge étalée sur l'année (comme préconisé dans la [circulaire 2014-115](#))
L'organisation choisie par la DSDEN 67 découle du manque de postes qui subsiste dans notre département, notamment en moyens de remplacement.

Rappel : décharge d'APC des directeurs :

Sur les 36 heures d'APC

1 à 2 classes : 6 heures de décharge

3 à 4 classes : 18 heures de décharge

5 classes et + : 36 heures (décharge complète du service)

Le SE-Unsa continue à revendiquer l'amélioration des **conditions de travail** des directeurs (décharge, indemnité...) et une **assistance administrative pérenne**.



Le SE-Unsa l'a obtenue, battez-vous pour son augmentation !

La Ministre parle d'une évolution positive de l'ISAE. Après les paroles, les actes !

Les enseignants des écoles demandent l'égalité de traitement et exigent la reconnaissance de leur travail. Mêmes élèves, même suivi, même indemnité que les collègues du second degré!

ISAE à 1200 € : signez la [pétition](#) !

Stage « enseigner hors de France »

Le **13 octobre 2015** à Sélestat. **Inscriptions impératives avant le 11 septembre** par mail à 67@se-unsas.org

Colloque du SE-Unsa 67

« **Contrôle, évaluation et confiance institutionnelle : un dialogue impossible ?** »

Le vendredi **4 décembre** à Ernolsheim sur Bruche.

Inscriptions jusqu'au 3 novembre par mail à 67@se-unsas.org



La rentrée : le bon moment pour nous rejoindre !

*Informé, conseillé, défendu : **adhérez pour être reconnu** [ICI](#)*



Notre équipe, nos compétences, nos permanences ([ICI](#))



Notre **site internet** est [ICI](#)
Sur **facebook** : [là](#) et **twitter** : [ici](#)

*Vous ne souhaitez plus recevoir le point-info du SE-Unsa67 ?
Dites-le nous par retour de mail.*